



CANTON DE SAINT-OMER : Bayenghem-les-Eperlecques - Clairmarais - Eperlecques - Houlle - Mentque-Nortbécourt - Saint-Martin-lez-Tatinghem - Moringhem - Moulle - Nordausques - Nort-Leulinghem - Saint-Omer - Salperwick - Serques - Tilques - Tournehem-sur-la-Hem - Zouafques

ÉDITO

Toujours et plus que jamais fidèles au rendez-vous.

Fidèles à notre engagement, nous sommes très heureux de vous adresser le quatrième numéro de Lien Direct, le lien d'informations de vos Conseillers Départementaux.

Vous aurez tout le loisir de parcourir, de juger en images et en chiffres, de nos actions et interventions, de la défense des dossiers du territoire, de notre proximité et de notre volonté de rester à votre écoute, disponibles, sincères et, en toutes circonstances, proches de vous.

À l'heure où le Gouvernement abandonne les communes en impactant de façon radicale leurs moyens d'actions et d'investissement, **le Département reste leur partenaire fidèle et incontournable.**

La Commission Permanente du lundi 10 juillet a ainsi arrêté la programmation du **Fond d'Aménagement Rural et de Développement Agricole (FARDA)**. Revisité pour plus de cohérence et d'efficacité, ce dispositif soutient les projets des communes rurales et des bourgs-centres. Il regroupe sept dispositifs essentiels pour accompagner l'investissement des communes comme, par exemple, les bâtiments et les espaces publics, la voirie communale, les plantations, etc. Un euro dépensé par le Département dans le cadre du FARDA génère 6 euros de travaux sur les territoires ; **il s'agit donc d'un dispositif essentiel au soutien de l'activité économique et des entreprises locales.**

En 2017, 370 projets seront accompagnés pour un montant total de travaux de plus de 46 millions d'euros et un montant de l'aide départementale de 7,8 millions d'euros. Le Département contribue ainsi à favoriser le bien vivre dans nos communes et à l'amélioration du quotidien des habitants.

Et puis il n'y a pas de dynamisme économique local sans grands projets.

C'est pourquoi, **le Département s'est engagé sans réserve dans le projet du Canal Seine Nord Europe** (130 millions d'euros).

« *Un chantier majeur pour le pays, un chantier indispensable pour notre Département* », comme l'a rappelé Michel Dagbert, Président du Conseil Départemental.

Au regard des enjeux qui en découlent, en termes de création d'emplois (45000), d'activités pour nos entreprises locales, de transition énergétique en remettant la voie d'eau au cœur des priorités de notre politique transport, la Commission Permanente, à l'unanimité, a adopté une motion demandant solennellement au Gouvernement de tenir ses engagements et d'être au rendez-vous de ce grand projet.

Vous l'aurez compris, nous sommes fiers d'être vos représentants au sein d'une collectivité qui ne vous laissera pas tomber.

Nous voulons vous remercier de la fidélité qui est la vôtre et des liens forts et empreints de sincérité que nous avons tissés avec vous depuis le début de notre mandat. Nous en avons encore eu l'illustre témoignage lors des dernières élections législatives, **véritable reconnaissance du travail et de l'engagement** qui est le nôtre au quotidien.

Merci.

Nous serons toujours attentifs à tous les projets portés par les communes, petits ou grands, car il n'y a pas de petit projet, et mettront tout en œuvre pour les accompagner dans leur réalisation.

« *Les grands accomplissements sont réalisés non pas par la force mais par la persévérance* » disait Samuel Johnson.

Vous pouvez compter sur notre persévérance.

Bertrand PETIT

Maire de Saint-Martin-lez-Tatinghem
Vice-Président du Département

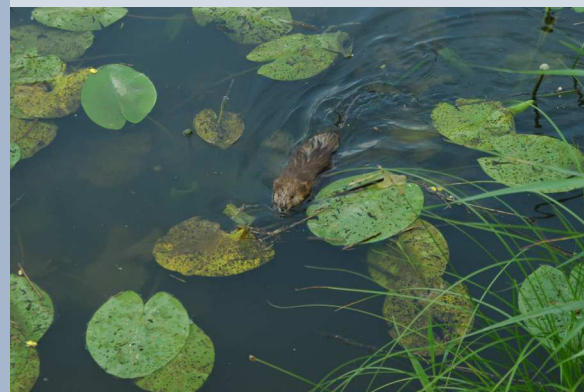
Sophie WAROT-LEMAIRE

Conseillère Départementale
Présidente de Pas-de-Calais Tourisme

LUTTE CONTRE LE RAT MUSQUÉ



Pour enrayer leur prolifération, Bertrand PETIT intervient auprès de Monsieur le Préfet pour demander le retour à la lutte chimique contre le rat musqué (séances des 29 et 30 juin 2017 du Conseil Départemental).



« Monsieur le Préfet, Monsieur le Président, mes Cher-e-s Collègues,

Le rat musqué a fait son apparition dans le marais audomarois dans les années 1955. La configuration des lieux, un territoire très morcelé, difficile d'accès par endroit (uniquement en bateau) a été très favorable à sa prolifération malgré la mobilisation locale en particulier des maraîchers.

Pendant des décennies, l'usage d'appâts empoisonnés conjugué au piégeage mécanique, a permis de contenir la population de rats à un niveau acceptable avec l'activité agricole.

Mais l'arrêt programmé de la lutte chimique au début des années 2 000, malgré la mobilisation du territoire pour développer et organiser de manière significative la lutte mécanique, a eu pour effet de faire à nouveau exploser les populations de rats musqués.

Les dégâts constatés aux cultures sont particulièrement importants depuis le printemps et la désolation est grande chez les maraîchers déjà fragilisés dans leur activité.

Au regard de la hausse très sensible des captures réalisées par les piégeurs volontaires comme professionnels, il nous semble, Monsieur le Préfet, que le recours ponctuel à des appâts chimiques permettrait de garantir le maintien de la population de rats musqués à un niveau acceptable par la profession agricole et plus largement pour le territoire du marais audomarois. En quelque sorte, à territoire exceptionnel, mesures exceptionnelles.

Je vous remercie. »

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL, PARTENAIRE FIDÈLE ET INCONTOURNABLE DES COMMUNES.



Vos Conseillers Départementaux n'ont cessé de défendre et de soutenir les demandes de subventions, qu'elles émanent des Communes du Canton pour leur projet d'aménagement ou de développement, ou des associations pour l'organisation de leurs manifestations. Voici les dernières décisions prises et les financements obtenus :

COMMUNES

- Bayenghem-les-Eperlecques : 87 500 €** : aménagement d'une classe ;
15 000 € : aménagement de la rue du Pauverstraete.
- Clairmarais : 15 000 €** : travaux de sécurisation de voirie rue du Grand Nieppe et chemin de la Briqueterie.
- Houille : 13 552 € et 4 400 €** : acquisition du foncier et aménagement de l'accès au Marais Warland.
- Mentque-Nortbécourt : 18 414 €** : rénovation et mise en conformité des deux écoles ;
11 216 € : mise en sécurité de la rue du Lelart.
- Mouille : 8 072 €** : travaux de cheminement piétons le long de la RD 943.
- Nordausques : 7 221 €** : rénovation de l'église ;
15 000 € : réfection des rues de la Panne et du Quimbergue.
- Saint-Omer : 154 307,41 €** : restauration du transept nord de la Cathédrale ;
500 000 € : réhabilitation du théâtre à l'Italienne.
- Salperwick : 15 000 €** : travaux de renouvellement du quai au parking du Marais.
- Serques : 3 489 €** : renforcement du réseau et pose de deux poteaux incendie rue du Long Chemin ; **11 198 €** : réfection de la chaussée de la rue du Fond de Mer.
- Tournehem-sur-la-Hem : 68 240 €** : création d'une aire de stationnement multifonctionnelle et d'une aire sportive ;
19 500 € : construction d'un terrain multisports.
- Zouafques : 15 000 €** : mise en sécurité du Hameau de la Recousse ;
2 650 € : fourniture et pose d'un abribus.
- CAPSO : 50 000 €** : aide au titre des Ecoles de Musique Ressources.

COLLÈGES

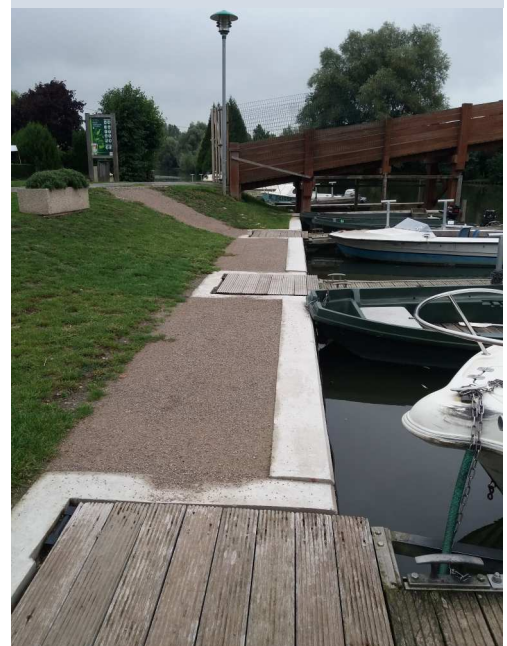
- Collège de l'Esplanade : 2 900 €** : journées d'intégration des élèves de 6^e ;
120 000 € : réfection de la laverie (programmation fin 2017) ;
250 000 € : réfection de la chaufferie (programmation fin 2017).
- Collège de la Morinie : 2 000 €** : aide au fonctionnement de la section sportive rectorale VTT ; **1 600 €** : journées d'intégration des élèves de 6^e ; **64 500 €** : reconstruction du garage à vélos ; **520 000 €** : mise en accessibilité du collège et création d'un préau (programmation 2018).

ASSOCIATIONS

- Office Intercommunal des Sports : 80 000 €** : organisation du Championnat d'Europe de Kayak-Polo ; **120 000 €** : organisation du Championnat de France de Cyclisme.
- Skating Club de la Région Audomaroise : 2 300 €** : organisation de la Coupe d'Europe.
- Association Sportive de Tournehem-sur-la-Hem : 350 €** : organisation de la course pédestre de la Sarrazine.
- Aa Saint-Omer Golf Club : 24 000 €** : organisation du Najeti Open ; **5 000 €** : organisation du Pas-de-Calais Handigolf Open.
- Canoë-kayak Club de Saint-Omer : 6 000 €** : organisation de la 1^{ère} manche de la Coupe d'Europe des Nations.
- Association le Sceau du Tremplin : 2 000 €** : aide au fonctionnement de la structure.
- Etablissement Public de Coopération Culturelle La Barcarolle : 85 000 €** : aide au fonctionnement de la structure.
- Croix-Rouge de Saint-Omer : 4 000 €** : organisation de la Hungry Color.
- Association Saint-Omer en Toutes Lettres : 1 000 €** : aide au fonctionnement de la structure.
- Orchestre d'Harmonie de Saint-Omer : 4 000 €** : aide départementale pour la participation au concours européen d'harmonie à Kerkrade aux Pays-Bas.
- Association Les Amis de la Cathédrale de Saint-Omer : 1 800 €** : aide au fonctionnement de la structure.



Réhabilitation du « Moulin à Café ».



Renouvellement du quai au parking du Marais à Salperwick.

LES BRÈVES DU GROUPE DE TRAVAIL MARAIS.

Venue d'une délégation Sud-Coréenne du 16 au 18 juin

Du 16 au 18 juin, le marais audomarois a accueilli une délégation Sud-Coréenne des Réserves de Biosphère. A l'initiative de l'UNESCO, la délégation a souhaité venir découvrir le marais audomarois et rencontrer les animateurs de la Réserve de Biosphère. La délégation Sud-Coréenne était emmenée par M. Sungwoo YANG, Président des Réserves de Biosphère. Il était accompagné des coordinateurs des cinq Réserves de leur Pays. La Corée du Sud devrait classer prochainement une zone humide au titre de la convention de Ramsar sur les zones humides de valeur internationale mais également au titre du programme MAB de l'UNESCO. Or, il se trouve que ce site semble présenter plusieurs similitudes avec le marais audomarois, entre autres les bateaux en bois, la multitude de canaux et la culture de légumes.



La délégation Sud-Coréenne à la découverte du marais audomarois.

Réglementation des boisements

Les plantations d'arbres dans le marais et particulièrement les peupliers peuvent causer des désagréments importants. D'une part, ils modifient de façon conséquente le paysage en limitant la vue, mais les plantations constituent aussi une nuisance pour la culture maraîchère en provoquant des ombrages et en hébergeant des ennemis des cultures. A l'initiative du Département, une réglementation des boisements est en cours. Elle permettra de préciser pour les 11 communes du marais dans le Pas-de-Calais les conditions requises pour pouvoir planter des arbres. Il va de soi que les jardins d'agrément ne seront pas concernés.

Règlement Particulier de Police - objectif 2018

Afin de pouvoir contrôler la vitesse des bateaux, il est nécessaire de mettre en place un Règlement Particulier de Police propre au marais. La procédure qui a débuté cette année permettra dès 2018 de mettre à jour l'ancien règlement et de rechercher les adaptations possibles pour prendre en compte les attentes des résidents permanents et temporaires, mais aussi des usagers comme les pêcheurs dont les pratiques évoluent (usage des float tubes).



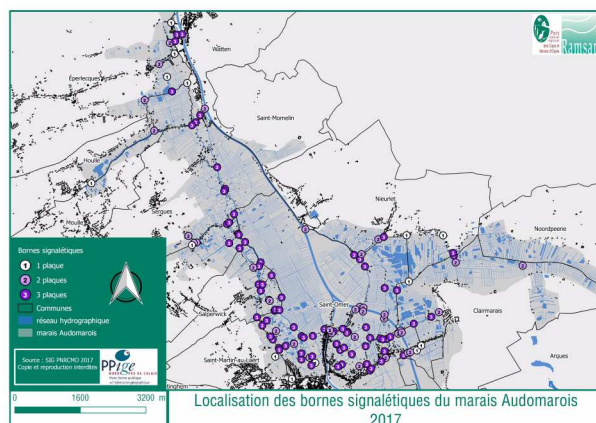
Le « Float Tube », une nouvelle technique de pêche en vogue dans le marais.

Mise à jour de l'occupation du sol du marais

Depuis 2002 et au rythme de 5 ans, la mise à jour de l'occupation du sol du marais est réalisée. Ce travail permet de mesurer les tendances d'évolution du marais. Ce travail est réalisé par un stagiaire de Master 2 qui a arpenté le marais durant tout le printemps afin de recueillir les informations, parcelle après parcelle. Pas une mince affaire quand on sait que le marais est composé de 13200 parcelles cadastrées ! Ce travail sera rendu public cet hiver après que les phases de validation en particulier avec les communes aient été menées.

Signalétique des rivières du marais

Si tout se passe comme prévu, le nouveau balisage des rivières du marais devrait être effectif au second semestre 2018. Quelques 150 bornes devraient être implantées sur les rivières pour faciliter le repérage des navigants. Un effort particulier sur la sécurité des personnes devrait lui aussi être fait en association avec les pompiers. Les « plaques 18 » qui ont été fixées il y a 5 ans seront renouvelées et le réseau complété afin d'éviter les lacunes. Habitants comme visiteurs verront donc leurs conditions de navigation s'améliorer.



DÉLIVRANCE DES CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ



Sophie WAROT interpelle Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais sur la disparition progressive des Services Publics de proximité lors de la séance des 29 et 30 juin au Conseil Départemental.

« Monsieur le Préfet, Monsieur le Président, mes Cher-e-s Collègues,

La réforme de la délivrance des cartes nationales d'identité s'est mise en place il y a quelques mois. Depuis le 14 mars 2017, les cartes nationales d'identité sont désormais délivrées dans le cadre d'un processus dématérialisé, identique à celui des passeports. Les usagers ne déposent plus leur demande de CNI auprès de la mairie de leur domicile mais dans une mairie équipée d'un dispositif de recueils d'empreintes. Dans l'arrondissement de Saint-Omer, 3 mairies disposent de stations d'enregistrement (Saint-Omer, Aire sur la Lys et Fauquembergues). De nombreux maires du territoire réagissent contre ce nouveau dispositif qu'ils considèrent comme une disparition pure et simple d'un service de proximité à la population. Des problèmes sont apparus, non résolus à ce jour tels des files d'attente dans certaines mairies équipées et des services totalement débordés !

Le symbole a également son importance. Un maire me disait « nous ne voyons parfois en mairie certains habitants uniquement pour ce genre de démarche administrative! » C'est donc un peu plus de cette relation humaine et citoyenne qui s'épuise !

Si nous sommes particulièrement sensibles à l'argument avancé par l'Etat de plus grande sécurisation dans la lutte contre la fraude, celui de l'amélioration du quotidien des usagers et celui de gain de temps dans l'obtention de la carte nationale d'identité, ceux-ci ne sont, à ce jour, pas encore perceptibles! La notion de service de proximité me semble-t-il a bien été oubliée dans ce nouveau dispositif alors que dans le même temps le Conseil Départemental est en train d'élaborer, en partenariat avec l'Etat, un schéma d'amélioration d'accessibilité des services au public.

Pouvez-vous nous indiquer, Monsieur le Préfet, ce que vous comptez faire pour mettre fin à ces dysfonctionnements et surtout afin d'améliorer la qualité de ce nouveau dispositif appelé à s'étendre à la délivrance des permis de conduire et cartes grises avant la fin de cette année.

Je vous remercie. »



LES PROCHAINES PERMANENCES DE VOS CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX.

En Mairie de 10h30 à 11h30



CLAIRMARAIS, le mercredi 4 octobre 2017



MOULLE, le jeudi 5 octobre 2017



MORINGHEM, le mercredi 11 octobre 2017



SALPERWICK, le jeudi 12 octobre 2017



HOULLE, le lundi 16 octobre 2017



MENTQUE-NORTBECOURT, le jeudi 19 octobre 2017



NORDAUSQUES, le vendredi 20 octobre 2017



SAINT-OMER (Centre Administratif, Rue St Sépulcre), le mercredi 25 octobre 2017



Commune déléguée de **TATINGHEM**, le jeudi 26 octobre 2017



BAYENGHEM-LES-EPERLECCQUES, le vendredi 27 octobre 2017



NORTLEULINGHEM, le mardi 31 octobre 2017



SERQUES, le jeudi 2 novembre 2017



TILQUES, le vendredi 3 novembre 2017



TOURNEHEM-SUR-LA-HEM, le mercredi 15 novembre 2017



ZOUAFQUES, le jeudi 16 novembre 2017



En Mairie de
SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM,
chaque lundi de 17h à 18h30



ÉPERLECCQUES,
Le 2^e jeudi de chaque mois de 17h à 18h

(SAUF EN JUILLET ET AOÛT)

R.C. : 430 178 038

LES DERNIÈRES INFOS ROUTE DU CANTON.

- **RD 219 à Houlle/Eperlecques** : réfection de la couche de roulement (45 000 €) ;
- **RD 300 à Houlle/Eperlecques (rocade)** : réfection joints de chaussée et travaux sur Ouvrage d'Art (20 000 € et 120 000 €) ;
- **RD 942 à Longuenesse/Saint-Martin-lez-Tatinghem** : purges localisées en enrobés (14 000 €) ;
- **RD 928 à Saint-Omer** : purges et réfection couche de roulement en enrobés rue de Belfort (84 000 €) ; **Photo 1**
- **RD 209 à Saint-Omer** : Quai du Commerce - réfection couche de roulement en enrobés (35 000 €) ; **Photo 2**
- **RD 208E2 à Saint-Martin-lez-Tatinghem** : réfection couche de roulement en enrobés (220 000 €) ; **Photos 3 et 4**
- **RD 207 à Moringhem** : enduit superficiel hors agglomération (15 000 €) ;
- **RD 943 à Zouafques** : aménagement d'un giratoire d'accès à la Zone d'Activités de la Hem (200 000 €).



Comment contacter vos Conseillers Départementaux ?

Mairie de Saint-Martin-lez-Tatinghem - Place Cotillon Belin - B.P. 80 314 - 62 505 Saint-Omer Cedex
Tél : 03 21 98 60 00 - Fax : 03 21 88 54 24 - Courriel : contact@stmartinleztatinghem.fr - Site Internet : www.stmartinleztatinghem.fr

